



**1<sup>MA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**

**26 E 27 DI GHJENNAGHJU**

**1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**

**26 ET 27 JANVIER**

**N° 2023/E1/004**

**Question orale déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI  
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : POLITIQUE FORESTIERE ET STRATEGIE COLLECTIVE EN FAVEUR  
DE LA FILIERE BOIS.**

Monsieur le Président,

La filière bois est un sujet qui revient régulièrement dans les débats de notre Assemblée et pour cause, c'est une ressource naturelle dont notre île regorge ; se pose de fait la question de son exploitation et de sa valorisation, d'autant plus qu'il existe une SEM, Corse Bois Energie, qui constitue en quelque sorte le bras armé de la Collectivité dans ce domaine.

Évoquer la filière bois impose de faire un historique en rappelant que la Collectivité s'est vu transférer lors de la loi du 22 janvier 2002 découlant des Accords de Maignon, les forêts domaniales, devenant alors le principal propriétaire forestier de l'île. Les plans de gestion et l'exploitation ont été initialement confiés par voie de conventionnement à l'ONF.

Le dernier marché conclu avec l'ONF pour la sylviculture et l'entretien du domaine forestier ayant pris fin le 28 février 2021, l'exécutif a proposé de changer les modalités de gestion jusqu'alors réalisées à travers ce marché.

Les différentes alternatives de gestion, déléguée ou en régie, ont été étudiées et il s'est avéré qu'opérationnellement, au bénéfice des activités de sylviculture et d'entretien du domaine forestier, de la politique publique de la forêt et de la filière bois en général, comme financièrement, une internalisation des missions était plus judicieuse.

Depuis la délibération du 29 janvier 2021, le service Sylviculture et entretien du domaine forestier a été créé pour réaliser les missions de sylviculture et d'entretien

du domaine forestier que la Collectivité de Corse avait antérieurement confiées à l'ONF par marché public.

Donc, depuis bientôt deux années, la forêt domaniale est gérée directement par la Collectivité, sans marché ni DSP, après intégration des personnels ONF, 20 ans après le transfert de la compétence.

Parallèlement, la forêt privée s'est organisée et fédère les particuliers propriétaires d'espaces forestiers. De même, depuis mars 2011, une centaine de professionnels de la filière bois en Corse se sont rassemblés pour créer l'interprofession régionale du bois.

L'organisation de la filière est un atout puisque l'ADEC ne peut engager d'actions collectives en faveur d'une filière que si celle-ci est dotée d'une représentation collective disposée à définir une stratégie concertée, c'est-à-dire des objectifs partagés et leur déclinaison en mesures collectives, c'est le principe de la structuration économique.

D'un point de vue marchand, la filière bois représente aujourd'hui en Corse environ 200 entreprises et plus de 600 emplois. La construction bois représente environ 2% des parts de marchés du bâtiment dans l'île alors qu'elle avoisine les 11% sur le continent.

On assiste à un phénomène de sous-exploitation de la forêt corse et de sous-valorisation de ses produits alors que la ressource est abondante et de qualité ; et que la filière est amenée à constituer un potentiel important d'emplois qualifiés et valorisants.

L'utilisation du bois constitue une réponse aux enjeux énergétiques (une réduction des besoins grâce à l'isolation par le bois et le développement d'une énergie renouvelable de source locale grâce au bois énergie) et intervient dans la problématique des nouvelles constructions et de la rénovation (le contexte réglementaire actuel et futur étant très favorable à l'utilisation du bois),

On dit souvent que la Corse ne doit pas louper la transition environnementale. Or, la filière bois en est un des piliers, certainement le nouveau visage de l'économie de la Corse.

Il faut trouver une articulation entre les acteurs et définir des enjeux. Forêts publique et privée, Corse Bois Energie, Interprofession du bois... Le dernier audit a désormais quelques années. Ne pourrait-on pas envisager de mettre tous les acteurs autour de la table pour définir une ambition et faire en sorte que la filière bois bénéficie de la mise en place d'une stratégie collective refondée au titre de la structuration économique ?

Je vous remercie.